

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur COTTEY Gilles, Maire.

Etaient présents : Mmes GILLÉ Josiane, GIFFARD Véronique, Mrs LOZIER Antoine, VIEULE Jacky
Mmes DESOÏTE Aurore, HENNEBELLE Sabrina, LECROQ Karine, PESQUEUX Joëlle, PREVOST Virginie, Mrs CAHARD Philippe, LANGLOIS Nicolas, LACAÏLE Mickaël, PESQUEUX Benoît.

Absent excusé : Mr LEROUX Clément

Date de convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14

Monsieur LANGLOIS Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2026
2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
3. Affectation du résultat 2025
4. Subventions communales 2026
5. Bourse d'études pour les enfants du secondaire jusqu'à dix-huit ans
6. Participation communale / élève au fonctionnement des écoles
7. Participation aux frais de scolarité de la commune de Saint-Martin-de-l'If (La Folletière)
8. Participation à l'étude « diagnostic des eaux pluviales » par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central
9. Demande de subvention cheminement piétonnier Route de Rançon
10. Achat d'une table de tennis de table extérieur
11. Achat bureau pour l'accueil
12. Travaux Église : Raccord enduit suite au changement des portes extérieures
13. Réfection des joints de briques sur le pignon gauche de la mairie
14. Région Normandie : Participation communale aux frais de transport scolaire
15. Effacement de dettes Cantine
16. Désignation d'un élu référent forêt-bois
17. Demande de subvention Médi-Caux Bus
18. Demande de subvention pour le festival de la Terre 2026
19. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026 (État 1259)
20. État récapitulatif annuel des indemnités du Maire et des Adjoints
21. Vote du budget primitif 2026
22. SEVEDE : Procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2025
23. Questions diverses et informations

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2026 (Délibération n°13 2026)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2026 a été envoyé par courrier électronique aux Conseillers Municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (Délibération n°14 2026)

Monsieur le Maire donne la présidence de l'assemblée à Mme GILLÉ Josiane, doyenne d'âge, et quitte la pièce. Mme GILLÉ Josiane donne lecture du CFU 2025 et explique que celui-ci est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU 2025 constitue ainsi l'arrêté des comptes.

Le CFU 2025 se décompose de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024		638 447,09 €	57 316,14 €	
Opérations de l'exercice	481 834,72 €	574 834,77 €	155 445,90 €	354 644,59 €
Résultats de clôture		93 000,05 €	199 198,69 €	
Restes à réaliser			252 415,33 €	44 623,20 €

- Excédent de fonctionnement : **551 447,14 €**
- Excédent d'investissement : **199 198,69 €**
- Restes à réaliser en dépenses : **252 415,33 €**
- Restes à réaliser en recettes : **44 623,20 €**

Mme GILLÉ Josiane donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui l'accompagne puis demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des remarques sur le CFU 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire :

1/ Lui donne acte de la présentation faite du CFU 2025,

2/ Constate les identités de valeurs entre les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement : **551 447,14 €**

- Excédent d'investissement : 199 198,69 €

5/ Adopte le CFU 2025 du budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Affectation du résultat 2025 (Délibération n°15 2026)

Il appartient au Conseil Municipal de décider des modes d'utilisation des résultats 2025 constatés au compte financier unique (CFU).

L'excédent de fonctionnement doit être réparti entre :

- une part reportée en fonctionnement (002),
- une part affectée à la section investissement (1068).

L'affectation à l'investissement doit au minimum couvrir l'éventuel déficit d'investissement constaté à la fin de l'exercice précédent, plus le solde des dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser). Il est ensuite possible de dépasser ce minimum pour créer un autofinancement.

A la différence du virement à la section d'investissement, cette opération transfère réellement une somme vers la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget principal de la manière suivante :

Résultats 2025 (pour mémoire)	
Excédent de fonctionnement :	551 447,14 €
Excédent d'investissement :	199 198,69 €
Restes à réaliser dépenses :	252 415,33 €
Restes à réaliser recettes :	44 623,20 €
Affectation et reprise des résultats – 2025	
002 – Excédent de fonctionnement reporté :	485 537,56 €
001 – Excédent d'investissement reporté :	141 882,55 €
1068 – Affectation du résultat :	65 909,58 €

Subventions communales 2026 (Délibération n°16 2026)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des subventions communales attribuées l'année précédente aux associations.

Monsieur le Maire explique que les associations qui souhaiteraient ne pas toucher l'intégralité de leur subvention doivent le faire par écrit.

Après débat, le Conseil Municipal décide de délibérer pour chaque association de la façon suivante :

- Club de la Belle Epoque : pour à l'unanimité
- Comité des Fêtes : treize voix « pour » et une abstention
- Coopérative Scolaire : pour à l'unanimité
- Foyer Rural : treize voix « pour » et une abstention
- Football Club : pour à l'unanimité
- Anciens Combattants : pour à l'unanimité
- Club Pétanque : pour à l'unanimité
- Tennis de Table : pour à l'unanimité
- Amis de l'Hôpital : pour à l'unanimité
- Mission Locale : pour à l'unanimité
- Clic Gineaux : pour à l'unanimité
- Becquerel : pour à l'unanimité
- FSL : pour à l'unanimité

d'accorder ces subventions (liste annexée à la délibération) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Ces subventions seront versées aux associations après présentation de leurs bilans financier de l'année 2025 et prévisionnel de l'année 2026 avec une révision éventuelle en fonction des justificatifs fournis.

Bourse d'études pour les enfants du secondaire jusqu'à dix-huit ans (Délibération n°17 2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une bourse d'études pour les enfants résidant sur le territoire de notre commune à partir de la 6^{ème} et jusqu'à 18 ans est votée tous les ans. Le montant voté l'année dernière était de 40 €.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter ce montant de 40 € pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision. Le paiement se fera jusqu'au 28/11/2026 sur présentation d'un certificat de scolarité.

Participation communale / élève au fonctionnement des écoles (Délibération n°18 2026)

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire une participation de 70 € par enfant et par an au fonctionnement des écoles de Touffreville-la-Corbeline, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Participation aux frais de scolarité de la commune Saint-Martin-de-l'If (La Folletière) (Délibération n°19 2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise l'année dernière concernant les frais de scolarité des enfants de Saint-Martin-de-l'If (La Folletière) fixés à 425 € par enfant et par an, révisable annuellement en fonction du taux de l'inflation.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer ou pas sur une éventuelle augmentation.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire le même tarif, à savoir 425 €, par enfant et par an de la participation de la commune de Saint-Martin-de-l'If pour l'année 2026/2027, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Participation à l'étude « diagnostic des eaux pluviales » par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (Délibération n°20 2026)

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC) a commandité une étude « diagnostic des eaux pluviales » concernant plusieurs communes dont celle de Touffreville-la-Corbeline. Après répartition financière du coût financier de cette étude, la participation demandée à la commune s'élève à 3 244,01 €.

Après débat, le Conseil municipal, accepte, par dix voix « pour » et quatre abstentions, de participer à hauteur du montant de 3 244,01 € qui sera inscrite au budget 2026 Investissement dépense à l'article 203.

Demande de subvention cheminement piétonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal ne pas pouvoir mettre au vote ce dossier, nous en reparlerons lorsque nous aurons reçu tous les devis demandés.

Achat d'une table de tennis de table extérieur (Délibération n°21 2026)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire installer une table de tennis de table à proximité du terrain de pétanque afin de diversifier l'espace de jeux mis à disposition des habitants de la commune. Après avoir étudié différentes offres, il en a retenu une dont le montant s'élève à 1 236,87 € HT soit 1 440,00 € TTC.

Après débat, le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition pour un montant de 1 440,00 € qui sera inscrit au budget 2026 Investissement dépense à l'article 2188.

Achat d'un bureau pour l'accueil (Délibération n°22 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de l'accueil de la mairie est en mauvais état et qu'il conviendrait de le changer. Il ajoute avoir demandé un devis à Manutan dont le montant s'élève à 1 309,18 €.

Après débat, le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition pour un montant de 1 309,18 € qui sera inscrit au budget 2026 Investissement dépense à l'article 2184.

Travaux Église : Raccord enduit suite au changement des portes extérieures (Délibération n°23 2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les portes de l'Eglise ont été changées l'année dernière et qu'il serait souhaitable, pour une finition correcte, d'enduire le contour entre le bâti et la maçonnerie côté intérieur.

Il ajoute avoir demandé un devis à l'entreprise Landry dont le montant s'élève à 1 150,00 € HT soit 1 380,00 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2026 en fonctionnement à l'article 615228.

Après débat, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, ce devis d'un montant de 1 150,00 € HT soit 1 380,00 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Réfection des joints de briques sur le pignon gauche de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les joints de briques sur le pignon gauche de la mairie, côté champs se dégradent et qu'ils auraient besoin d'être refaits. Des devis ont été reçus mais une autre solution pourrait être envisagée. Il reparlera de ce dossier au cours d'une prochaine réunion.

Région Normandie : Participation communale aux frais de transport scolaire (Délibération n°24 2026)

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la Région Normandie pour la tarification scolaire 2026-2027.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur un éventuel changement de la participation communale. Monsieur le Maire rappelle la participation communale qui est prise en compte actuellement.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, que soient appliqués les tarifs indiqués dans l'annexe jointe.

Effacement de dettes cantine (Délibération n°25 2026)

La commission de surendettement a proclamé l'effacement de dettes pour un administré de la commune en vue de son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. La commune doit donc abandonner la dette de 495,15 € relative aux repas de cantine de 2023, 2024 et 2025.

Monsieur le Maire propose d'entériner la décision de la commission de surendettement et d'inscrire la dépense de 495,15 € au compte 6542.

Après débat, le Conseil municipal, décide, par treize voix « pour » et une abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandant au compte 6542 d'un montant de 495,12 € et de prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Désignation d'un élu référent forêt-bois (Délibération n°26 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Collectivités Forestières Normandie demandant la désignation d'un élu référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.

Après débat, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mr CAHARD Philippe, en tant qu'élu référent forêt-bois au sein de la Collectivités forestières Normandie.

Demande de subvention Médi-Caux Bus (Délibération n°27 2026)

Suite à la réunion de Conseil Municipal du 17 février 2026, un courrier a été envoyé à l'association Médi-Caux Bus pour demander si son bus pourrait se déplacer sur la commune de Touffreville-la-Corbeline. La réponse a été « qu'il n'était pas possible d'ajouter un point de consultation supplémentaire, et que pour garantir le remplissage des vacances, il était important d'avoir également une pharmacie sur la commune ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il décide de soutenir financièrement ce dispositif en lui attribuant une subvention comme demandé.

Après débat, le Conseil Municipal, par sept voix « pour », cinq voix « contre » et deux abstentions d'octroyer une subvention de 100 € à Médi-Caux Bus.

Demande de subvention pour le festival de la Terre 2026 (Délibération n°28 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'association Jeunes Agriculteurs demandant une subvention pour l'organisation du Festival de la Terre 2026 qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2026. Cette association proposera les finales départementales et régionales de labour.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention à cette association pour l'organisation de cet évènement.

Vote des taux de fiscalité directe locale 2026 (État 1259) (Délibération n°29 2026)

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, le Conseil Municipal est appelé à voter les taux de la fiscalité additionnelle pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

	Taux 2026	Produit attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,54 %	186 939 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31,48 %	26 506 €
Taxe d'habitation (TH)	11,47 %	2 317 €

Et d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Compte tenu de l'état n° 1259 notifiant les bases nettes d'imposition,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition qui sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,48 %
- Taxe d'habitation : 11,47 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

État récapitulatif annuel des indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société ou filiale d'une de ces sociétés. Ce document doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom du bénéficiaire	Fonction	Rémunération brute mensuelle	Rémunération brute annuelle
COTTEY Gilles	Maire	1 820,96 €	21 851,52 €
GILLE Josiane	1 ^{ère} Adjointe	483,81 €	5 805,72€
VIEULE Jacky	2 nd Adjoint	483,81 €	5 805,72 €
GIFFARD Véronique	3 ^{ème} Adjointe	242,11 €	2 905,32 €
LOZIER Antoine	4 ^{ème} Adjoint	242,11 €	2 905,32 €

L'enveloppe globale par an s'élève à 39 273,60 €

Vote du Budget Primitif 2026 (Délibération n°30 2026)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 dans son ensemble puis chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui l'accompagne.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le **budget primitif 2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **954 197,18 euros** et en dépenses et recettes d'investissement à **433 814,33 euros**.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

SEVEDE : Procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le procès-verbal du Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) du 12 décembre 2025 et que celui-ci lui a été transmis comme demandé.

Questions diverses et informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN) a reçu tous les élus délégués le 27 avril 2026 au conservatoire de musique dans le cadre d'une rencontre et d'échange entre tous.

Monsieur le Maire rappelle le programme de la commémoration du 8 Mai 1945 en précisant que le dépôt de gerbes devant le monument aux morts aura lieu à 11h30.

Monsieur le Maire annonce la reprise des « Bars Ephémères » une fois par mois et rappelle que la Fête de la Ste Avoye aura lieu le week-end des 30 et 31 Mai 2026.

Monsieur le Maire indique le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 5 juin 2026, cette date étant imposée pour désigner les délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Monsieur le Maire explique enfin que, dans le cadre de la commission de contrôle des listes électorales, il lui est demandé de désigner un conseiller municipal et son suppléant parmi les conseillers. Il lui est également demandé de désigner un délégué de l'administration et son suppléant et un délégué du tribunal judiciaire et un suppléant. Il précise que pour les quatre derniers, les conseillers et les agents de la commune ne peuvent pas être désignés. Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires. Pour le conseiller municipal, c'est Mme PREVOST Virginie qui est à nouveau désignée. Mme PESQUEUX Joëlle est désignée comme sa suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 56.

Fait et clos en séance les ans, mois et jour qui susdits.

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas LANGLOIS



Le Maire,
Gilles COTTEY

